



LA QUESTION DU TEMPS DE TRAVAIL RÉVÉLATRICE DE LA NATURE DU « DIALOGUE SOCIAL »

Précaire, moribonde, depuis sa mise en place, l'offensive contre le temps de travail révèle la véritable nature du dialogue social. L'offensive généralisée pour augmenter le temps de travail s'accompagne de dénonciations unilatérales en série d'accords signés dans le cadre du « dialogue social ». Une dénonciation unilatérale d'un accord c'est un acte arbitraire ! Pourquoi les collectivités doivent elles passer par des actes arbitraires ? Parce que l'augmentation du temps de travail ne répond à aucun besoin propre au bon fonctionnement des services publics. Cette offensive, nourrie par les avis en cascade et orientés des chambres régionales des comptes vise à réduire le « coût » du travail, à décrédibiliser les fonctionnaires pour mieux attaquer le statut et les services publics.

LA RÉALITÉ EST TOUT AUTRE :

- 37% DES FONCTIONNAIRES TRAVAILLENT LA NUIT CONTRE 26% DE SALARIÉS DU PRIVÉ.
- 18% TRAVAILLENT LE DIMANCHE CONTRE 15% DU PRIVÉ.
- GLOBALEMENT LES ASTREINTES SONT DEUX FOIS PLUS IMPORTANTES DANS LE SECTEUR PUBLIC

ces derniers s'empressant de suivre ce qui n'est qu'un avis, mais qui les arrange bien ! Face à ces offensives, de nombreux préavis, de nombreuses grèves ont été engagées. Souvent ces accords sur le temps de travail correspondent à une compensation de la pénibilité et une façon d'indemniser les faibles rémunérations fixées par l'Etat.

Des conditions de travail déjà mises à mal

Selon le site de la CNRACL, et tous les centres de gestion, « la durée du travail effectif est fixée, en principe, à 35 heures par semaine, le décompte du temps de travail étant réalisé sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1607 heures maximum, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être effectuées ».

De plus la CGT dénonce le scandale du nivellement des RTT, et le fait que toutes les créations de postes n'aient pas été réalisées à hauteur des 35 h. Par contre les suppressions de postes se multiplient, on nous impose de la polyvalence et les conditions de travail se dégradent.

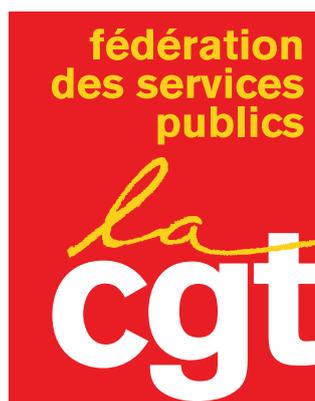
Face aux attaques actuelles, qui se généralisent, la Fédération CGT des Services publics réaffirme que les 1607 heures sont bien un maximum et non pas une obligation de conformité à mettre en œuvre impérativement ! Rien dans les textes n'interdit à une collectivité de maintenir un régime de congés plus favorable aux agents.

TÉMOIGNAGES

A Auch, dans le Gers, la mairie a décidé en 2016 de remettre en cause l'accord sur les 35 heures, qui remontait à 1982. La CGT a réuni ses instances, décortiqué le projet et s'est largement adressée aux agents.

600 agents ont bloqué la mairie pendant 3 jours de suite, campant sur place : face au sénateur, les agents ont pu expliquer ce qu'ils vivaient dans la collectivité et que l'augmentation du temps de travail était inadmissible. La presse a été invitée, le dialogue organisé avec la population. Les élus, dont les seuls arguments étaient de culpabiliser les agents, ont tout fait pour les diviser, mais ont dû faire face à une immense solidarité, qui a permis aux grévistes de tenir et en définitive de gagner.

A Roussillon dans l'Isère, le maire a annoncé : l'an prochain on passe à 1607 heures. Le syndicat a décortiqué les textes réglementaires et montré que les 1607 heures étaient un maximum tout en rappelant qu'il y avait la libre administration des communes. La mairie proposait des RTT contre des jours supprimés et le syndicat est revenu sur ce que sont les RTT. Progressivement les arguments ont entraîné les agents. Une pétition a été réalisée, le conseil municipal a été envahi... et le maire a fini par craquer. Il y a eu un peu de perte puisque le nombre d'heures annuelles est passé de 1540 à 1570 mais les jours d'ancienneté ont été maintenus. C'est le travail syndical régulier, les distributions de tracts, la main dans la main qui ont permis de parvenir à ce résultat.



Par ailleurs, les régimes dérogatoires antérieurs au décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail (ARTT) dans la fonction publique de l'Etat, applicable à la FTP, peuvent être conservés !

On nous dit que l'ajustement à 1607 heures (qui parfois ne représente que quelques minutes par jour !) va économiser des postes de travail. Mais tout DRH sait parfaitement que 10 Equivalent Temps Plein récupérés ne font jamais 10 postes, car le temps récupéré par l'employeur se répartit généralement sur les agents en poste. Par ailleurs, les 2 jours de congés annuels supplémentaires (dits «jours de fractionnement») qui peuvent, sous certaines conditions, être accordés aux agents, n'entrent pas en compte dans ces 1607 heures, et viennent ainsi diminuer d'autant la durée individuelle de travail effectif.



Personne n'est dupe, voilà les objectifs du gouvernement et des employeurs

L'augmentation du temps de travail est un moyen pour faire baisser le « coût du travail », pour réduire le personnel de plus en plus considéré comme la variable d'ajustement des politiques d'austérité. A la clé, des cadences plus difficiles, une charge de travail croissante, une aggravation de la souffrance au travail. Pour mettre en œuvre cette politique, on présente les fonctionnaires territoriaux comme des privilégiés, voire des fainéants ! Macron invite les maires à innover, à expérimenter, à adapter les règles, normes aux prétendues particularités locales...En réalité tout cela veut dire qu'il les appelle à relayer sa politique de détricotage de tout le tissu des services publics républicains, de généraliser les délégations de services publics, de s'ouvrir au privé...

Et bien quant à elle, la CGT revendique les 32 heures pour toutes et tous dans la Fonction publique territoriale. Cette innovation - réelle celle là -, permettrait de créer massivement des emplois dans les collectivités, répondre aux besoins croissants des usagers, améliorer les conditions de travail jugée de plus en plus pénibles des agents.

DANS TOUT LE PAYS, DES REVENDICATIONS COMMUNES

- Ne touchez pas à nos jours de congés et de repos !
- Respect de tous les accords favorables sur le temps de travail,
- Les personnels refusent d'être la variable d'ajustement des politiques d'austérité,
- Les 32 heures tout de suite maintenant, c'est économiquement possible, c'est socialement nécessaire !



NOUS APPELONS LES AGENTS ET LEURS ORGANISATIONS SYNDICALES À S'OPPOSER AUX RÉGRESSIONS, À DÉVELOPPER LES LUTTES ET CONVERGER AVEC L'ENSEMBLE DES SALARIÉS DANS TOUTES LES INITIATIVES DE MOBILISATIONS EN COURS ET À VENIR.

J'envisage d'adhérer au syndicat

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tel :



Syndicat CGT
6 rue de Kerhuel
CS 29029
29196 Quimper cedex
02.98.76.65.65
nous écrire cgt@cg29.fr
nous voir <http://cg29.fr>

